
9 familles palestiniennes perdent la source de leurs revenus parce que, propriétaires de leurs magasins, elles sont obligées de les démolir

Description

403608c

14 novembre 2016

JERUSALEM (Maïan) – Deux résidents palestiniens de Beit Hanina, quartier de Jérusalem Est occupée, ont été obligés de démolir lundi leurs propres magasins sur ordre de la municipalité israélienne de Jérusalem.

Nidal Ghaith et Muhammad al-Najjar ont dit à Maïan qu'ils avaient vidé leurs magasins avant de démonter les toits et de détruire les murs.

Al-Najar a dit que son magasin de 50 mètres carrés, qui servait de marché aux fruits et aux légumes, a été construit il y a neuf ans et était la source principale de revenus de quatre familles.

De son côté, Ghaith a dit que son magasin a été construit il y a trois ans et servait de boutique de matériaux de construction et d'assainissement. Il a ajouté que cinq familles dépendaient du revenu de ce magasin.

Les deux magasins de al-Najar et de Ghaith ont été frappés d'un ordre de démolition par la municipalité pour avoir été construits sans les permis convenables.

Un porte-parole de la municipalité de Jérusalem avait dit auparavant à Maïan que « les démolitions de biens personnels se produisent lorsque les propriétaires tiennent compte des avis juridiques et des décisions de justice et effacent indépendamment les violations du code de construction. Les instances spécifiques des résidents qui tiennent compte de ces avis ne sont pas contraires en temps réel et nous ne pouvons donc en parler ».

Ces démolitions de lundi ont eu lieu après que 12 Palestiniens aient été laissés à la rue alors qu'ils étaient forcés de démolir leurs appartements du quartier de Jabal al-Mukabbir à Jérusalem Est occupée, également d'après un ordre de démolition qui déclarait que les appartements n'avaient pas obtenu les permis nécessaires.

Les démolitions en Cisjordanie et à Jérusalem Est occupées ont subi cette année une augmentation sans précédent, le nombre de structures démolies pendant la première moitié de 2016 dépassant largement le nombre de démolitions pratiquées durant toute l'année 2015.

Plus de 1.383 Palestiniens ont été déplacés depuis le début 2016, conséquence des démolitions en territoire occupé, comparés aux 688 Palestiniens déplacés pendant la totalité de l'année 2015, selon la documentation de l'ONU.

D'après l'ONU, le taux global de démolitions israéliennes depuis 2015 a augmenté tous les ans depuis que l'ONU a commencé à surveiller cette pratique en 2009.

Cependant, le maire de Jérusalem Nir Barkat a averti lundi que tout démantèlement de l'avant-poste israélien illégal d'Amona en Cisjordanie occupée serait suivi d'une démolition massive de logements

palestiniens de Jérusalem Est qui n'auraient pas de permis de construire israéliens.

Selon l'AFP, le maire aurait dit que la démolition d'Amona est conformément à une décision de la Cour Suprême d'Israël qui « pourrait avoir des implications avec des cas similaires à Jérusalem où des Arabes ont construit illégalement sur des terrains privés ou municipaux ».

Un grand nombre de démolitions ont lieu parce que les propriétaires palestiniens n'ont pas obtenu les permis de construire délivrés par Israël, sachant que les Palestiniens obtiennent rarement des autorisations israéliennes ces permis de construire, obligeant beaucoup d'entre eux à construire illégalement.

À Jérusalem Est occupée, bien que la municipalité israélienne de Jérusalem ait dit qu'elle recevait un nombre disproportionnellement bas de demandes de permis de la part des communautés palestiniennes comparé à celui de la population juive, et que les demandes palestiniennes « bénéficient de taux importants d'acceptation », les procédures de demande de permis issus par Israël sont très longues, durant parfois plusieurs années, tandis que les coûts de ces demandes peuvent atteindre la somme de 300.000 shekels (79,180 \$).

Comme les quatre cinquièmes des Palestiniens de Jérusalem Est vivent sous le seuil de pauvreté, demander ces permis leur est presque impossible. Résultat, 7 pour cent seulement des permis de construire vont dans les quartiers palestiniens.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : 403608c

date créée
2016/11/17